

Montréal, le 12 mars 2019

M<sup>me</sup> Anne-Marie Beaudoin  
Secrétaire générale  
Autorité des marchés financiers  
800, rue du Square-Victoria, 4<sup>e</sup> étage  
C. P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Courriel : [consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

**Objet** : Commentaires de CAP Finance dans le cadre de l'avis de consultation de l'Autorité des marchés financiers portant sur la demande de dispense impliquant des organismes de placement collectif qui investiront dans un fonds d'investissement en capital de développement.

**CAP Finance – Le réseau de la finance solidaire et responsable au Québec**

CAP Finance est le réseau de la finance solidaire et responsable mis place par ses institutions membres fondateurs, principaux intervenants en finance sociale au Québec, que sont la Caisse d'économie solidaire Desjardins, la Fiducie du Chantier de l'économie sociale, Filaction, Fondation, le Fonds de solidarité FTQ, MicroEntreprendre et le Réseau d'investissement social du Québec (RISQ). Se sont joints à ce réseau, Investissement Québec et Desjardins Capital.

Ensemble ces partenaires financiers sont présents dans la grande majorité des projets d'investissement en économie sociale, ainsi qu'acteurs majeurs en capital de développement au Québec.

La mission de CAP Finance est de promouvoir et développer la finance solidaire et le capital de développement, développer l'expertise des professionnels du réseau et faire la promotion de l'investissement responsable dans le grand public et auprès des parties prenantes.

Parmi les réalisations de ce réseau, notons l'enquête menée bisannuellement sur le portrait de la finance responsable au Québec ainsi que la coproduction avec le RISQ du Guide d'analyse des entreprises d'économie sociale, livre de référence tant au Québec qu'à l'internationale (Corée du Sud, Espagne et autres).

D'emblée nous tenons à souligner l'apport de l'Autorité des marchés financiers (AMF) pour l'encadrement qu'elle donne aux investisseurs. Dans le cas précis des demandes du fonds de solidarité FTQ concernant les dispenses demandées lors de la mise en place d'organismes de placement collectif, nous estimons que les mesures d'atténuation suggérées sont adéquates pour protéger les investisseurs face aux particularités entourant la création des nouveaux produits d'épargne du Fonds de solidarité FTQ. Nous sommes d'avis que l'AMF fait preuve d'ouverture en permettant au marché de diversifier encore davantage l'offre de produits financiers. Comme les nouveaux OPC du Fonds intégreront 30 % de son action régulière, cette avenue nouvelle permettra aux Québécois de continuer à participer à la croissance économique du Québec.

### **Moteur du capital privé**

Le Fonds est l'un des principaux moteurs de l'investissement privé au Québec, aussi bien par ses investissements directs que par ses investissements indirects qui ont généré tout un réseau de fonds d'investissement privés de capital de risque. Le Fonds joue un rôle complémentaire aux grands investisseurs, incluant les banques et il comble de nombreuses carences du marché.

### **Maintenir l'épargne des Québécois au service de l'économie du Québec**

Le Fonds est aussi un important outil d'épargne-retraite des Québécois. En effet, c'est plus de 667 000 actionnaires qui lui font confiance, soit l'équivalent d'un travailleur sur sept de la province. Depuis sa création il y a 35 ans, c'est plus de 1,1 million d'actionnaires qui lui ont confié leurs épargnes.

La majorité des épargnants du Fonds procède au rachat de leurs actions à leur retraite. Or, démographie oblige, un grand nombre des actionnaires du Fonds arriveront à l'âge de la retraite au cours des prochaines années. Beaucoup de ces épargnants ont établi un lien de confiance avec le Fonds et sont attachés à sa mission. À ce jour, le Fonds ne dispose toutefois pas des produits qui correspondent à leur nouvelle situation financière et qui s'inscrivent dans la continuité de la mission du Fonds.

Afin de combler cette demande, le Fonds de solidarité FTQ désire diversifier son offre de produits d'épargne en créant trois fonds communs de placement, des véhicules d'épargne liquide, peu risqués et qui permettent aux actionnaires du Fonds de continuer à contribuer au développement économique du Québec.

Cette avenue, que le Fonds envisage, permettra à une nouvelle catégorie de Québécois d'épargner pour leurs projets de vie grâce à des produits plus flexibles et plus liquides. Mais avant tout, cette proposition permettra au Fonds de continuer à réaliser sa mission sans le soutien de l'État puisqu'ils ne seront pas admissibles aux crédits d'impôt pour contribution à un fonds de travailleurs.

### **Une offre complémentaire pour une saine concurrence**

Le Fonds ne cherche pas à s'accaparer d'une part importante du marché de l'épargne, il cherche à répondre à un besoin peu comblé par le marché traditionnel. Ainsi, à moyen terme, il vise à occuper environ 1 % du marché québécois des fonds communs ou moins de 0,2 % du marché canadien. Selon nous, l'offre proposée par le Fonds s'inscrit dans une perspective de saine concurrence du marché de l'épargne.

### **Une avenue nouvelle, profitable pour l'ensemble de notre économie**

Nous croyons, tant pour ses actionnaires et pour l'ensemble des Québécois et particulièrement pour la génération montante, que l'AMF devrait considérer favorablement les aménagements réglementaires demandés en lien avec - *la demande de dispense impliquant des organismes de placement collectif qui investiront dans un fonds d'investissement en capital de développement*. Nous croyons que la proposition du Fonds constitue un équilibre entre son rôle et celui des autres institutions financières, le suivi des règles en vigueur pour la distribution de tels produits, le respect de sa mission et la création d'une nouvelle offre d'épargne québécoise créatrice de valeur tant pour les entreprises que pour les épargnants. Nous sommes d'avis que la proposition du Fonds de solidarité FTQ générera un impact des plus positifs sur l'ensemble de l'économie du Québec.

  
**Philippé Garant,**  
**président de CAP Finance**